



## Ville de

# Villers-Semeuse

Affiché le :

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales*, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 113.2, L 141.2, R 116.2, ainsi que l'article R 417-10,

Vu le code pénal notamment ses articles 131.13 et R 610.5.

Considérant la demande de la société « CONSTRUCTEL PICARDIE » via Sogelink en date du 17 Septembre 2025 sollicitant l'interdiction partielle de stationnement des véhicules sur trottoirs, avenue Jean Jaurès, afin de réaliser l'ouverture de plaques de chambre et la dépose massive des câbles Télécom inutilisés, à compter du Lundi 13 Octobre prochain,

Considérant l'objet de la demande,

## **A R R È T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Le stationnement de tout véhicule SERA INTERDIT PARTIELLEMENT et en cas de besoin, SUR TROTTOIRS, sur la totalité de l'AVENUE JEAN JAURÈS en traversée de la commune, côtés « pair » et « impair », depuis le carrefour formé avec l'avenue Turenne, la rue Louise Michel et la place Jules Leroux, jusqu'en limite de la commune de Charleville-Mézières au niveau du pont routier situé chaussée de Sedan, en vue de permettre à la société « CONSTRUCTEL PICARDIE » à AMIENS (80080) de réaliser l'ouverture de plaques de chambre et la dépose massive des câbles Télécom inutilisés, à partir du LUNDI 13 OCTOBRE 2025 dès 7 Heures et jusqu'à la fin des opérations. (*interventions programmées sur une période de 21 jours*)

**ARTICLE 2** : Des barrières matérialisant ces interdictions partielles de stationnement pourront être mises en place, en cas de besoin, par les intervenants de la société « CONSTRUCTEL PICARDIE » à AMIENS ( 80080 ) et devront procéder également à l'affichage du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents du service de la Police Municipale de Villers-Semeuse, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Le Maire.*



*Jérémy DUPUY*

2025-10-09 17:47:09